

COMPTE-RENDU DE LA 30^{ème} REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 08 mai 2020

Ce vendredi 08 mai 2020 s'est tenue à Kinshasa, par vidéo-conférence, la 30^{ème} réunion du Conseil des Ministres, sous la présidence de son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les quatre points ci-après étaient inscrits à l'ordre du jour:

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'Informations ;
- III. Approbation des relevés des décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et Adoption des dossiers ;

I. DE LA COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

La communication de son Excellence Monsieur le Président de la République a porté sur cinq points à savoir :

1. décision de prorogation de l'Etat d'urgence ;
 2. descente sur terrains pour constater et évaluer l'état de la prise en charge des malades du COVID-19 ;
 3. nécessité de stabilisation du taux de change du Franc congolais par rapport au dollar américain ;
 4. recommandation en vue de booster le secteur agricole ;
 5. développements concernant l'exercice du commerce.
- Abordant le premier point relatif à la prorogation de l'état d'urgence, le Chef de l'Etat a informé les membres du Gouvernement que le Parlement saisi à sa demande, a voté la prorogation, pour des durées successives de quinze jours, de l'Etat d'urgence décrété le 24 mars 2020, puis prorogé jusqu'au 08 mai par l'ordonnance n°20/028 du 24 avril 2020.

La loi concernée a été promulguée et l'ordonnance subséquente publiée. Le Chef de l'Etat a demandé aux membres du Gouvernement d'en assurer une large diffusion auprès de la population.

- Concernant ses descentes sur terrain, le Président de la République les a justifiées par la réception de plusieurs plaintes des compatriotes atteints du CORONAVIRUS sur les conditions de leur prise en charge.

C'est ainsi qu'il a visité trois hôpitaux publics (Clinique Ngaliema, Hôpital du Cinquanteaire, Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise) et deux établissements médicaux privés, en l'occurrence le « C.M.K » et le « H.J ».

Le Chef de l'Etat a également visité l'INRB qui, a-t-il dit, est une « fierté nationale », un joyau de la République, « un Institut unique en Afrique » pour lequel il a demandé au Gouvernement de le préserver et de lui consacrer tous les moyens nécessaires.

Après avoir écouté aussi bien les responsables des hôpitaux publics visités que leurs pensionnaires dans leurs réclamations, le Chef de l'Etat a fait le constat et les recommandations qui suivent :

- les personnes internées se plaignent de leur abandon ou de la non-assistance des responsables des centres (cas hôpital du cinquanteaire) ;
Des recommandations ont été faites pour une meilleure prise en charge.
- l'absence du matériel médical comme les respirateurs.
Il a indiqué à ce sujet que les matériels commandés seront livrés à brève échéance ;
- le personnel médical a l'impression d'être abandonné. Il lui manque des combinaisons pour accéder aux malades.
Le Président a instruit le Ministre de la Santé d'intensifier les solutions à ce sujet ;
- le non-paiement des salaires et primes du personnel soignant et autres accompagnateurs.
Le Président a déploré cette situation à l'égard de « ces professionnels qui font preuve d'un courage particulier ». Il a demandé que leurs situations soient vite réglées ;
- la lenteur dans la transmission des résultats des tests de dépistage.
Sur ce point le Chef de l'Etat a annoncé l'arrivée prochaine des intrants permettant d'accélérer les résultats des tests et leur efficacité. Les Hôpitaux « CMK » et « HJ » devraient être dotés prochainement des médicaments pouvant engendrer la production rapide des tests ;

- la restauration laisse à désirer.

A ce sujet, le Ministre de la Santé doit prendre des initiatives pour faire cesser cette situation.

En conclusion, le Président de la République a souligné la nécessité de mettre fin aux incompréhensions qu'il a décelées entre les malades et les responsables des établissements visités.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a informé les membres du Gouvernement des entretiens qu'il a eus avec le Président Français Macron, qui ont notamment porté sur des échanges et la collaboration entre l'INRB et l'Institut Marie-Curie en France.

Concernant la tisane Malgache, à prendre à titre curatif ou préventif, le Président de la République a indiqué que nos chercheurs vont s'y pencher.

- *De la nécessité de stabilisation du taux de change du Franc congolais par rapport au dollar américain*

Le Président de la République a relevé qu'un dérapage du taux de change du dollar dans le sens de la hausse face au franc congolais a toujours des effets néfastes sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

C'est ainsi que le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre, aux Ministres directement concernés et au gouverneur de la Banque Centrale de veiller à faire stabiliser et à faire apprécier le franc congolais à des niveaux raisonnables.

- *Recommandation en vue de booster le secteur agricole*

Le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à lutter en faveur de l'autosuffisance alimentaire afin d'enrayer la dépendance de notre pays à l'égard de l'étranger.

Le COVID-19 est venu rappeler la nécessité de mener des réflexions rapides et de trouver des solutions concrètes à cette problématique.

Aussi a-t-il demandé :

- Aux Ministres des l'Agriculture et du Développement Rural de produire un plan pour la relance de la culture du riz ;
- Au Gouvernement de soutenir les initiatives locales visant l'autosuffisance alimentaire ; d'aider le DAIPN à relancer ses activités en vue de ravitailler Kinshasa en denrées de première nécessité.

A ce sujet, le Ministre des Finances a été invité à faire rapport au Gouvernement sur les paiements dûs à DAIPN.

- *De la protection des opérateurs économiques du Commerce de détails*

Le Chef de l'Etat s'est insurgé contre le traitement discriminatoire dont souffrent les opérateurs économiques locaux (congolais pour la plupart) dans le traitement de leurs marchandises à l'importation. Il s'est également dit scandalisé de constater que les dispositions légales interdisant aux opérateurs économiques étrangers de faire du commerce de détails ne soient toujours pas respectées, créant ainsi une concurrence déloyale.

Il a prié le Gouvernement de faire cesser cette situation rapidement. Le Chef de l'Etat a manifesté son souhait de voir s'organiser rapidement des Etats généraux sur cette problématique en mettant à plat tous les problèmes qui freinent l'expansion du commerce des opérateurs économiques locaux.

II. DES POINTS D'INFORMATIONS.

II.1. Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières.

II.1.1. : *Etat et Administration du territoire*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait part au Conseil des informations suivantes :

1. *Etat d'esprit de la population*

Il est caractérisé par un accroissement de la psychose relative à la propagation du COVID-19 ainsi que par la satisfaction de la population à l'occasion de la visite du Président de la République dans différents Centres hospitaliers accueillant les malades du COVID-19.

2. *Situation sécuritaire*

Un calme relatif règne sur toute l'étendue du territoire, à l'exception de quelques endroits de la République, notamment à l'Est, où nos Forces Armées poursuivent la traque des groupes armés.

On peut signaler, à ce sujet, des succès au détriment des forces de CODECO.

Des cas de grands banditismes ont été signalés à Lubumbashi, Kolwezi, Beni et Kinshasa. Dans ces agglomérations, la Police a procédé à des arrestations des bandits à mains armées à la suite des bouclages.

3. *Situation aux frontières*

- Poursuite des expulsions de nos compatriotes de l'Angola. A leur arrivée, ils sont accueillis par nos autorités locales qui les placent en quarantaine en raison du COVID-19.
Il est recommandé de recourir à la voie diplomatique pour la résolution de ce problème.
- Les tensions persistent à la frontière entre la Zambie et la RDC, vers Pweto où les zambiens manifestent des velléités d'annexion d'une partie de notre territoire.
Des solutions diplomatiques sont envisagées pour régler cette incompréhension.

4. *Catastrophes naturelles*

Plusieurs cours d'eau connaissent des crues pouvant causer des dégâts considérables. C'est le cas à Kinshasa, dans le Kongo Central, dans le Sankuru et dans le Sud-Kivu.

Une grande sensibilisation de la population est à envisager de même que des mesures de prévention à prendre par les autorités compétentes.

5. *Coronavirus*

Dans le Sankuru, on a noté le refus de travailler de la part du personnel soignant affecté à la prise en charge des malades à la suite du non-paiement de leurs salaires et primes, ainsi que du manque des équipements de travail appropriés.

Les autorités compétentes sont priées de prendre des mesures appropriées en examinant les préoccupations du personnel concerné.

II.2. *Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants*

1. *Situation sécuritaire*

En l'absence du Ministre de la Défense Nationale, le Ministre Délégué en charge des Anciens combattants a fait part au Conseil des Ministres des informations suivantes :

2. *Situation sécuritaire en générale*

- Calme relatif sur l'ensemble du territoire hormis quelques poches d'insécurité à l'Est de la République notamment à Beni et en Ituri ;
- Un réseau de trafic d'armes de guerre a été démantelé au Nord-Ubangi par nos services de renseignements militaires ;

- Appui de l'armée à la Police Nationale pour combattre l'insécurité grandissante constatée à Lubumbashi, Kasumbalesa et Kolwezi. Des malfrats y ont été arrêtés ;
- Renforcement du dispositif militaire en territoires de Moba et Pweto au regard des informations sur le déploiement des moyens militaires de la Zambie à notre frontière ;
- Des collabos des ADF/MTM ont été arrêtés en Ituri ;
- La Police lacustre ougandaise a arraisonné cinq hors-bords et douze pêcheurs congolais le 06 mai. Ceux-ci ont été acheminés en Ouganda. Les Autorités congolaises sont à pied d'œuvre pour obtenir leur libération.

3. *Les Attentes des FARDC*

Ces attentes ont été formulées à l'endroit du Commandant Suprême des Forces Armées et du Gouvernement.

II.3. **Ministre de la Santé Publique**

1. ***Evolution de la situation de la pandémie du COVID-19***

Le Ministre de la Santé publique a exposé sur la situation épidémiologique, les points saillants, les recommandations du gouvernement, et les difficultés rencontrées dans la lutte contre le CORONAVIRUS.

A. De la situation épidémiologique

Au 06 mai, on comptait 897 cas confirmés de contamination, 36 cas de décès et 119 personnes guéries. Les provinces touchées sont : Kinshasa, Kongo-Central, Haut-Katanga, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Kwilu.

B. Les points saillants

1. *Prestation au Parlement*

Le Ministre y a présenté deux projets, à savoir :

- le projet régional d'Amélioration des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) ;
- le projet d'appui à la riposte contre COVID-19 en RDC par la Banque Mondiale.

2. Situation du COVID-19 à la prison de Ndolo

- 145 prisonniers ont été déjà testés positifs au COVID-19. Le dépistage se poursuit ;
- des mesures d'isolement sont envisagées. Les tentes sont difficiles à placer dans la cour ; elles sont aussi insuffisantes à ce jour.

3. Hôpital Sino-Congolais de Ndjili et Hôpital de Kinkole

Les travaux de réhabilitations se poursuivent.

4. Exécution des recommandations du Gouvernement

- *Amélioration de la capacité de diagnostic.*

La possibilité de recourir à d'autres centres hospitaliers privés est envisagée.

- *Visite du Chef de l'Etat dans les installations de prise en charge des malades COVID-19*

Elle a eu lieu.

- *Etat des voyageurs rapatriés*

Dix-sept (17) voyageurs sont déclarés positifs sur 327.

Cent (100) voyageurs sont sortis des lieux de leur hébergement.

- *Proposition d'arrivée des médecins gabonais en RDC*

Vingt (20) médecins sont attendus pour une formation auprès de l'INRB.

C. Des difficultés rencontrées

- Refus de certains voyageurs d'obtempérer aux consignes de quarantaine.
Il est demandé au Ministère des Affaires Etrangères d'exiger un acte d'engagement à l'embarquement.
- Non-respect des mesures de distanciation.
- La réflexion doit être engagée avec le Ministre de la Justice pour désengorger les prisons pour les prisonniers en détention préventive (80% à Makala) ;
- Le port des masques exige une capacité de production importante. Le Chef de l'Etat a laissé entendre qu'une firme locale propose l'octroi de 12 tonnes de tissus. Tandis que les autorités chinoises envisagent d'alimenter la République Démocratique du Congo en grande quantité de masques.

II.4. Ministre des Relations avec le Parlement complété par les Ministres sectoriels

Restitution des réponses du Premier Ministre à la question d'actualité à l'Assemblée Nationale en rapport avec la gestion COVID-19 posée par l'Honorable Nzekuye.

Les réponses du Premier Ministre ont été articulées autour de quatre (04) points, à savoir :

1. le contexte initial de cette crise sanitaire et les principales mesures d'urgence ;
2. la gouvernance de la lutte contre le COVID-19 ;
3. les principaux problèmes et critiques ;
4. l'Urgence sociale et l'incidence financière que revêt la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Le Premier Ministre a bien répondu à toutes ces préoccupations.

Toutefois, au regard de la gravité de la situation, les Honorables Députés ont sollicité de la plénière d'autoriser un débat sur cette Question D'actualité qui, sur le plan du règlement intérieur de l'Assemblée, n'appellent pas débat.

Cette autorisation fût exceptionnellement accordée.

Les principales préoccupations des Honorables Députés ont porté sur :

1. la capacité du Gouvernement à contenir la pandémie et la prise en charge des malades ainsi que les conditions de travail du personnel soignant ;
2. les éventuels mauvais dépistage des malades;
3. la situation des barrières routières ;
4. les moyens financiers à la disposition du Secrétariat Technique de la riposte.

Le Premier Ministre a répondu à toutes les préoccupations des Honorables Députés, complété en cela par les différents Ministres sectoriels qui l'ont accompagné.

III. APPROBATION DES RELEVES DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Il s'agit du relevé des décisions de la 29^{ème} réunion du Conseil des Ministres du lundi 04 mai 2020.

Ce relevé a été adopté moyennant amendements, dont celui relatif à la situation décrite à la RVA qui devra faire l'objet d'une injonction au Parquet de la part du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice. A ce sujet, ce dernier a indiqué avoir autorisé déjà une équipe d'inspecteurs judiciaires d'agir. Rapport sera fait au Conseil des Ministres à sa prochaine réunion.

S'agissant de l'amélioration de la présentation du « relevé des décisions du Conseil des Ministres », le Chef de l'Etat a chargé le Premier Ministre de coordonner la réflexion à ce sujet et de faire des propositions au Conseil.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS

IV.1. Vice-premier Ministre, Ministre du Plan (01 Dossier)

- Examen et adoption du programme d'urgence multisectoriel d'atténuation des impacts du COVID-19 en République Démocratique du Congo

Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan a proposé au Gouvernement un programme multisectoriel d'urgence et d'atténuation des impacts du COVID-19 en RDC.

D'une durée de neuf (09) mois, ce programme est basé sur les interventions du Gouvernement et de ses partenaires pendant la crise du COVID-19.

L'objectif poursuivi est, d'une part, de renforcer et de concrétiser la série des mesures sanitaires et sécuritaires prises par le Chef de l'Etat et, d'autre part, de servir de guide à la relance, une fois la situation rétablie.

Le programme s'adosse sur le PNSD.

Les trois (03) axes de ce programme sont :

1. Riposte au COVID-19, surveillance et renforcement du système de santé ;
2. Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie ;
3. Atténuation des risques et soutien aux populations.

Ce programme devrait également servir au plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès de nos partenaires.

Pour le rendre crédible, Madame le Vice-premier Ministre, Ministre du Plan souhaite que le Gouvernement débloque pour sa concrétisation un montant mensuel de 50.000.000 \$USD (*dollars américains cinquante millions*).

Un débat a suivi cette présentation, portant notamment sur son adéquation avec le collectif budgétaire en cours d'élaboration.

Il est également apparu que plusieurs ministres n'ont pas été formellement invités à donner leurs avis sur ce dossier.

En conséquence, le Conseil des Ministres a demandé à Madame le Vice-Premier Ministre d'intégrer les appréciations qui ont été formulées à l'occasion du débat, et de tenir compte du collectif budgétaire en voie d'élaboration avant la présentation pour adoption à une prochaine réunion du Conseil des Ministres.

IV.2. Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures

- *Etat des lieux du patrimoine pétrolier et gazier de la RDC*

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures a informé le Conseil sur le contenu du patrimoine pétrolier et gazier de la République Démocratique du Congo.

A cet effet, il a initié un état des lieux puis fait procéder à la sélection des blocs pouvant faire l'objet d'attribution des droits d'hydrocarbures, par une première phase d'appel d'offre.

Pour cela il faut procéder à la Matérialisation c'est-à-dire la délimitation des blocs pétroliers et gaziers ou l'identification pour réunir les données techniques.

On peut relever que cet état des lieux a permis d'identifier les concessions ainsi que les blocs pétroliers et gaziers libres ou ayant fait l'objet d'attribution.

Pour assurer cette matérialisation, Monsieur le Ministre d'Etat sollicite l'octroi de 525.000 \$USD, pour la matérialisation, tandis que pour l'organisation de l'Appel d'offre un montant de 725.000 \$USD est sollicité.

Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a adopté ce texte.

IV.3. Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

- *Rapport sur l'identification de Nouvelles unités « NU »*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement, le Gouvernement de la République a décidé de payer tous les enseignants « NU » après leur identification et ce, conformément aux instructions du Président de la République.

Une commission avait été mise en place, avec le concours de la Banque Mondiale, pour procéder à l'identification des Nouvelles Unités (NU).

Au final, 144.944 enseignants « NU » sont éligibles à l'intégration pour 10.906 établissements. Par contre 249.748 enseignants « NU » n'ont pas rempli les critères soit parce qu'ils travaillent dans des établissements fonctionnant avec de faux arrêtés, soit dans des écoles locataires ; soit dans des écoles avec un nombre limité de locaux, soit encore parce que des dossiers doivent être complétés.

Il y a lieu de souligner que les établissements concernés sont ceux des enseignants dont la mécanisation a été suspendue en 2014.

Au final, les cas pris en compte sont ceux allant de 2014 à 2018.

A la suite de son exposé, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a sollicité la contribution du gouvernement de l'ordre de USD 211.000 en vue de bénéficier des fonds de la Banque Mondiale en contrepartie.

Après débats et délibérations, le Conseil a demandé un approfondissement de la réflexion sur ce rapport autour du Premier Ministre, avec le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et le Ministre des finances, ainsi que d'autres ministères pouvant être concernés.

Commencée à 13h40', la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée à 20h30'.

Je vous remercie.

David-Jolino DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI

*Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et Médias
Porte-Parole du Gouvernement*